

## FORMATIONS D'AIDE-SOIGNANT Dispositif de prise en charge du coût pédagogique pour les rentrées de janvier 2018 dans les IFAS et IFAP d'Auvergne

### Qu'est ce que c'est ?

Le coût pédagogique d'une formation d'aide-soignant **dispensée en Auvergne** est de 5 000 € pour une formation complète et de 9,5 €/heure en formation partielle (VAE/reprise de formation/redoublement) ou en formation dite « passerelle » (élève titulaire d'une certification du secteur sanitaire et social qui le dispense de suivre un certain nombre de modules de formation).

Afin de favoriser l'accès à ces formations permettant une insertion professionnelle rapide et durable, la Région les finance pour les personnes sans emploi.

### Qui peut être bénéficiaire ?

Les personnes sans emploi à l'**entrée en formation**, soit :

- ⇒ les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi **avant le début de la formation** ;
- ⇒ les jeunes en poursuite d'études, sortis du système scolaire depuis moins de 12 mois à la date d'entrée en formation.

### Cas d'exclusion

#### NE PEUVENT PAS PRÉTENDRE À CETTE PRISE EN CHARGE :

- ⇒ les demandeurs d'emploi ayant mis fin à un CDI, **quel que soit le secteur d'activité**, par démission ou rupture conventionnelle au cours des 4 mois qui précèdent l'entrée en formation. Cette exclusion s'applique uniquement si le CDI rompu avait une **quotité de temps de travail supérieur à un mi-temps** et si ce temps de travail n'était pas atteint du fait du cumul de plusieurs CDI (emplois multiples à domicile) ;
- ⇒ les personnes titulaires d'une certification du secteur sanitaire et social, si elle a été obtenue au cours des **3 dernières années** et que la **formation permettant d'y accéder a été financée par un organisme** quel qu'il soit (Région, Pôle emploi, employeur, OPCA, OPACIF...). Les jeunes titulaires d'un bac pro ASSP ou SAPAT et d'une MCAD ne sont pas concernés par cette exclusion, qui s'applique aux seuls élèves en formation partielle.

### Quand ?

En raison des différents types de parcours, notamment pour les parcours partiels, les entrées en formation peuvent s'échelonner tout au long de l'année.

Pour les élèves **admis dans l'un des 12 IFAS situés en Auvergne**, chaque demandeur doit donc **impérativement** déposer son dossier, sur le site <http://bfss.cr-auvergne.fr>, **à partir du lundi 18/12/2017 et au plus tard 1 mois après le démarrage de la formation.**

**Au-delà, la demande ne sera pas traitée et la prise en charge ne pourra, par conséquent, pas être accordée.**

Aucun dossier papier ne sera examiné.

### Comment procéder ?

Je crée un compte sur le site <https://bfss.cr-auvergne.fr> (sauf si j'en ai déjà un). Je clique ensuite sur « rechercher une aide ».

Je sélectionne « prise en charge des formations sanitaires 2018 » en choisissant « formation complète » ou « formation partielle », puis je me laisse guider.

### On reste en contact !

Par téléphone : 04.73.31.93.59 du lundi au mercredi

Par email : [virginie.bresson@auvergnerhonealpes.fr](mailto:virginie.bresson@auvergnerhonealpes.fr)



**FORMATIONS D'AIDE-SOIGNANT**  
**Dispositif de prise en charge du coût pédagogique**  
**pour les rentrées de janvier 2018**  
**dans les IFAS et IFAP d'Auvergne**

**Hébergement & restauration : modalités & sites proposés**

**Condition d'accès**

- ⇒ Être en formation sanitaire ou sociale, agréée ou autorisée par la Région, de niveau 5
  - ⇒ Être sans emploi et inscrit à Pôle emploi
- Les dossiers seront retenus dans l'ordre d'arrivée des demandes.*

**Tarifs**

- ⇒ Hébergement : 40 € par mois (hébergement possible pendant tout le temps de la formation ou sur une partie seulement, selon les places disponibles)
- ⇒ Restauration (variable selon les sites) : 3,50 € en moyenne.

**Déposer une demande**

Contactez le référent hébergement/restauration du site qui vous intéresse :

*Site de Montluçon (03)*  
Rue Alexandre Duchet  
Régis DI LEO / 04 70 08 42 25 / [regis.di-leo@afpa.fr](mailto:regis.di-leo@afpa.fr)

*Site d'Aurillac (15)*  
IFPP – 4 rue Ampère / 8 rue Agricole Perdiguier  
Floriane BONHOURS / 04 71 64 57 76 / [floriane.bonhours@afpa.fr](mailto:floriane.bonhours@afpa.fr)

*Site du Puy-en-Velay (43)*  
ZI Blavozy – 43700 St Germain Laprade  
Laurent DUFAUD / 06 60 03 81 15 / [laurent.dufaud@afpa.fr](mailto:laurent.dufaud@afpa.fr)

*Site de Beaumont (63)*  
16 rue Vercingétorix  
Candide POTOR / 04 73 41 23 57 / [candide.potor@afpa.fr](mailto:candide.potor@afpa.fr)